

L'apprentissage du jujitsu est balisé par des passages de grades qui sont autant d'étapes successives, aidant le pratiquant à évaluer ses progrès et à structurer son parcours.

5ème kyu



4ème kyu



3ème kyu



2ème kyu



1er kyu



du 1er au 5ème dan



Au delà de cette ceinture noire, le grade est reconnu ainsi :
pour les 6ème à 8ème dan :



9ème dan et + :



A partir de la ceinture noire ou 1er dan, les grades ne sont plus délivrés au sein du club par les professeurs mais par une instance fédérale constituée d'un jury d'experts.

Je vous propose une progression élaborée par mes soins afin de préparer au mieux le grade auquel vous êtes destinés ou auquel vous destinez vos élèves.

Ces fiches "grade" sont personnelles et que leur contenu n'engage que moi. Respectant toutefois la progression officielle, elles demeurent néanmoins une suggestion de travail tant l'étendue des techniques de ju-jitsu est large et vous permettront, sans aucun doute, d'évoluer efficacement et régulièrement dans la discipline.

Vous pouvez accéder à partir du menu de gauche aux fiches de grade de la FFJKDA et de l'EAJJ.

A SAVOIR : USAGE IRREGULIER D'UN TITRE

L'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Les personnes physiques ou morales coupables du délit prévu à la présente section encourent également la peine complémentaire suivante : interdiction de l'activité de prestataire de formation professionnelle continue au sens de l'article [L. 6313-1](#) du code du travail pour une durée de cinq ans.

Référence : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021342951&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20100620&oldAction=rechCodeArticle>